



SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue à huis clos*, le **jeudi 25 juin 2020** à compter de **11 h 20**.

À laquelle sont présents par moyen de communication électronique, soit par vidéoconférence :

Monsieur Yvon Yelle, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont absents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Claude Boyer, conseiller

Est également présent par moyen de communication électronique, soit par vidéoconférence :

M^e Patrice de Repentigny, greffier

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 2.1 Programme d'infrastructure municipales d'eau (PRIMEAU) - Demande d'aide financière - Autorisation

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la *Loi sur les cités et villes*.

* Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue à huis clos avec diffusion de l'enregistrement audio sur le site Internet de la Ville dès que possible, le tout en conformité avec l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux.

20-06-0571

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

20-06-0572

2.1 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AUTORISATION

ATTENDU que la municipalité de Saint-Rémi a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que:

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU;

que copie conforme de la présente résolution soit transmise à madame Danielle McCann, députée du comté de Sanguinet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

20-06-0573

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que la présente assemblée soit levée à 11 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

M^e Patrice de Repentigny, notaire
Greffier